

Rapport de la commission législative au Grand Conseil

(Du 19 octobre 2009)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de loi portant modification de la loi d'introduction
des titres vingt-troisième à trente-quatrième
de la loi fédérale complétant le Code civil suisse
(Livre cinquième: Droit des obligations) (LICO23-34)**

La commission législative,

composée de M^{mes} et MM Michel Bise, président, Yvan Botteron, vice-président, Veronika Pantillon, rapporteuse, Pascal Sandoz, Marc-André Nardin, Philippe Bauer, Francis Monnier, Armand Blaser, Mario Castioni, Anne Tissot Schulthess, Jean-Pierre Baer, Thomas Perret, Véronique Jaquet, Bernhard Wenger et Walter Willener,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil selon la procédure sans débat.

Neuchâtel, le 19 octobre 2009

Au nom de la commission législative

Le président,

M. BISE

La rapporteuse,

V. PANTILLON